

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

### Arrivée – Départ

Emplacements : Arrivée à partir de 12h, départ avant 12h. Tout départ après 12h sera compté comme nuit supplémentaire.

Locations : Arrivée entre 15h et 19h, départ entre 8h et 10h. Si le locataire ne s'est pas présenté aux heures prévues le jour de la location, l'entrée dans les lieux se fera le lendemain entre 10h et 15h.

### Utilisation des lieux

La location est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers.

Toutes les installations sont réputées être en état de fonctionnement, toute réclamation survenant plus de 24h après l'entrée dans les lieux ne sera pas admise et les éventuelles remises en état ou réparations seront à la charge du locataire.

Le nombre de personnes prévu au tarif des locations est un nombre maximum, sous réserve de l'accord du gestionnaire, une majoration sera appliquée à toute personne supplémentaire (adulte ou enfant).

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locations.

En cas d'interruption de séjour pour quelque cause que ce soit, la totalité du prix de la location restera acquise, il ne sera appliqué aucun remboursement excepté les dépôts de garantie après état des lieux.

### Dépôt de garantie

Il sera demandé pour les locations deux chèques de dépôt de garantie, un chèque de 300 € pour le locatif et un chèque de 70 € pour le ménage.

Le dépôt de garantie de 300 € vous sera restitué au plus tard 15 jours après votre départ si l'état du bien loué ne donne pas lieu à observation. Le locataire devra laisser propre à l'intérieur comme à l'extérieur, sous peine de voir facturée la prise d'intervention de la remise en état des lieux.

### Etat des lieux et inventaire

A votre arrivée, un dépôt de garantie de 300 € sera exigé ainsi qu'une caution de 70 € pour le ménage. Ils vous seront restitués par courrier postal dans les 15 jours qui suivent votre départ, sous déduction de la valeur des objets détériorés ou manquants et éventuellement de la remise en état du bien loué.

A votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire du bien loué et nous informer de toute anomalie constatée dans les 24h (inventaire ou détérioration du bien loué). Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.

### Assurance

Le locataire doit vérifier que son contrat habitation principale couvre l'extension villégiature.

Dans l'hypothèse contraire, il doit souscrire une extension de garantie ou un contrat spécifique villégiature.

### Animaux domestiques

Les animaux domestiques (chiens et chats) sont acceptés sur le camping à condition qu'ils soient assurés, tatoués et vaccinés (le propriétaire doit fournir les camets à jour). Les chiens de première catégorie sont strictement interdits et les chiens de deuxième catégorie devront conserver en permanence leur muselière et être en permanence sous la surveillance de leur maître, majeur. Le propriétaire devra fournir copie de la déclaration en Mairie.

### Paiement – Arrhes – Annulation

Le locataire remplit le contrat de location et l'envoi au camping accompagné des arrhes demandés.

La réservation ne sera effective que lorsque le locataire aura reçu la confirmation écrite de la location de la part du gestionnaire. Le solde du séjour réservé et les dépôts de garantie se règlent à l'arrivée. Aucune remise de clés ne pourra se faire sans que le locataire ait acquitté son séjour et versé les dépôts de garantie.

En cas d'annulation du séjour pour quelque cause que ce soit, les arrhes restent acquis au camping.

Si le locataire regarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le camping. Passé un délai de 24h suivant l'heure d'arrivée prévue, et sans nouvelles du locataire, le contrat sera purement et simplement résilié et les sommes versées seront définitivement acquises. Le gestionnaire pourra dans ce cas disposer librement de la location.

### Maintien dans les lieux

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux loués à l'expiration de la période de location prévue au contrat. Le gestionnaire est seul habilité à accorder une prolongation de séjour qui générera un complément de redevance de location.

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur et/ou du contrat de location, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée, au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

### Juridiction

La juridiction compétente sera celle diligentée par l'une ou l'autre des parties contractantes.

## AU CAMPING



- Location de parcelles à l'année •
- Vente de mobil-homes neufs et d'occasion •
- Accueil Camping-cars, emplacements mobil-homes et caravanes à l'année •

## A PROXIMITE

Centre ville à 700 m - Plage à 900 m - Commerces à 700 m  
Supermarché à 5 kms - Gare à 300 m

ANIMATIONS TOUS LES SOIRS EN SAISON  
À 700 M DU CAMPING



### CAMPING LE POTEAU \*\*

48 rue René Guy Cadou - 44760 La Bernerie-en-Retz  
Tél. 09 79 71 69 06

camping-lepoteau@gmx.fr  
pour le GPS : indiquer 48 route de Nantes  
[www.campinglepoteau.com](http://www.campinglepoteau.com)



[www.campinglepoteau.com](http://www.campinglepoteau.com)

## CAMPING LE POTEAU\*\*

La Bernerie-en-Retz  
Loire-Atlantique



Ouverture du 4 avril au 30 octobre  
Caravane & toile de tente du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

### Tarifs emplacements à la journée de 12h à 12h

Forfait 1 / 2 pers. emplacement + véhicule	20,50 €
Forfait spécial cyclistes 2 pers. emplacement	15,50 €
Personne supplémentaire (+ de 7 ans)	5,75 €
Enfant - de 7 ans. Gratuit pour les enfants - de 2 ans	3,60 €
Electricité 6A	5,40 €
Camping car 2 personnes	15,75 €
Animal	5,40 €
Véhicule supplémentaire sur le camping	4,00 €
Visiteur	4,00 €
Taxe de séjour 0,22 € / jour / pers + de 18 ans	

-10% sur les tarifs camping avant le 01/07 et après le 31/08

Edition Avril 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

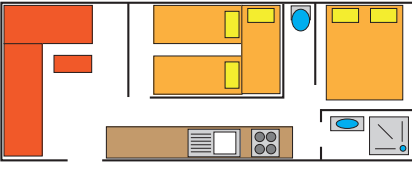
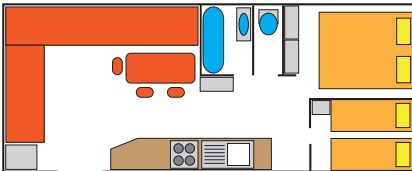
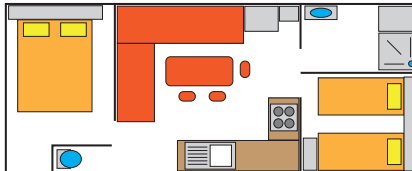
Décision de classement du 24/09/12 pour 2 étoiles catégorie Tourisme, pour 100 emplacements.

• SIRET 512 653 957 000 21 • APE 5530Z •



# DESRIPTIF ET TARIF DES LOCATIONS

Exemple de locatifs, plans non contractuels

<b>MOBIL-HOME « NEPTUNE »</b> <b>4 pers.</b>  <p>24 m<sup>2</sup> / + de 12 ans</p>	<b>MOBIL-HOME « SUPER-NEPTUNE »</b> <b>5 pers.</b>  <p>27 m<sup>2</sup> / + de 12 ans</p>	<b>MOBIL-HOME « TRIGANO CALVI »</b> <b>6 pers.</b>  <p>30 m<sup>2</sup> / + de 10 ans</p>
---	---	---

Tous nos locatifs sont équipés de lits (140 x 190 et 80 x 190), dont un lit superposé dans le « Neptune » et le « Super Neptune », couchage deux personnes (lit tiroir) dans le séjour, vaisselle, batterie de cuisine, micro-ondes, cafetière électrique. « Super Neptune » est, lui, équipé d'une baignoire, d'un congélateur et d'un four. Salon de jardin et terrasse en bois.

Tarifs à la semaine	du 04 avril au 13 juin	du 13 juin au 27 juin	du 27 juin au 11 juillet	du 11 juillet au 25 juillet	du 25 juillet au 15 août	du 15 août au 29 août	du 29 août au 30 sept
Mobil-Home 4/6 personnes	225 €	315 €	480 €	515 €	630 €	480 €	225 €
Mobil-Home 2/4 personnes	205 €	275 €	430 €	475 €	580 €	430 €	205 €

Taxe de séjour : 0,20 € / jour / personne (+18 ans) - Dépôt de garantie Mobil-Homes : 300 € - Dépôt de garantie Ménage : 70 €  
**Du samedi au samedi - Arrivée à partir de 15h00 - Départ avant 10h00.**

Options / semaine	
Location TV & Démodulateur TNT	30 €
Couverture supplémentaire	10 €
Terrasse semi-couverte	15 €
Animal, chien ou chat, tatoué et vacciné	30 €
Personne supplémentaire au-delà de la capacité ci-dessus (sous réserve d'accord)	60 €

Tarifs courts séjour (selon disponibilité)	
2 personnes - 3 nuitées du 01/04 au 02/07 et du 27/08 au 31/10	160 €
2 personnes - 3 nuitées du 02/07 au 27/08	210 €
Personne supplémentaire	5,75 €
Location TV & Démodulateur TNT	5,70 €
Animal, chien ou chat, tatoué et vacciné	4,50 €
Couverture supplémentaire	2 €

Tarifs à l'année	
Caravane	1380 €
Mobil-Home	1960 €

Tarif CE : **-10%** sur la semaine de location.  
**-10%** sur la 2<sup>e</sup> semaine pour réservation de 2 semaines consécutives (calculé sur la semaine la moins chère)  
**-20%** sur la 3<sup>e</sup> semaine pour réservation de 3 semaines consécutives (calculé sur la semaine la moins chère)

# CONTRAT DE LOCATION

A retourner à :  
 Camping Le Poteau  
 48 rue René Guy Cadou - 44760 La Bernerie-en-Retz

NOM : .....  
 PRÉNOM : ..... DATE DE NAISSANCE : .....  
 ADRESSE : .....  
 ..... CODE POSTAL : .....  
 VILLE : ..... PAYS : .....  
 TÉL : ..... E-MAIL : .....

JE DÉSIRES LOUER UN **EMPLACEMENT** :  COURT SÉJOUR  À LA SEMAINE  
 TENTE  CARAVANE  CAMPING-CAR  
 ÉLECTRICITÉ  
**ARRIVÉE LE** ..... après 12h00  
**DÉPART LE** ..... avant 12h00  
 JE DÉSIRES LOUER UN **MOBIL-HOME** :  COURT SÉJOUR  À LA SEMAINE  
 4 PERSONNES  5 PERSONNES  6 PERSONNES  
**ARRIVÉE LE** ..... après 12h00  
**DÉPART LE** ..... avant 12h00

Noms	Prénoms	Date de naissance

**SUPPLÉMENTS**  
 VÉHICULE SUPPL.  PERSONNE SUPPL.  ANIMAL  
 LOCATION TV-TNT  COUVERTURE SUPPL.  TERRASSE SEMI-COUEVERTE

**PRIX TOTAL DU SÉJOUR :** ..... €  
 DONT 30% D'ARRHES ..... €  
 aucun frais de dossier

**MODE DE PAIEMENT :**  
 CHÈQUE  CHÈQUE VACANCES  VACAF  
 CARTE BANCAIRE N° .....  
 EXPIRATION ..... CRYPTOGRAMME .....

Le solde est à régler le jour de votre arrivée + un dépôt de garantie de 300 € + 70 € (ménage).  
 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepte.

A : ..... Signature : .....  
 Le : .....

